



## LE FONCTIONNEMENT D'UNE FÉDÉRATION

Présentes dans la quasi-totalité des départements français, les fédérations constituent des relais incontournables pour les amicales dont elles sont l'émanation.

Son action quotidienne au niveau du département passe par la création d'amicales, par le renforcement de l'organisation (campagne de remise des cartes d'adhérents).

Les fédérations développent les initiatives nationales sur le terrain et siègent dans les instances départementales du logement et de la consommation.

- **Le fonctionnement des fédérations**

Libres de s'administrer comme elles le souhaitent, leur fonctionnement et leur organisation sont souvent calqués sur ceux de la Confédération.

- **Le congrès fédéral**

Il est composé des représentants des amicales. Il se réunit selon les statuts de la Fédération. Une règle commune régit toutes les fédérations : elles doivent se réunir en congrès avant la tenue du Congrès National afin de discuter des documents proposés à la réflexion, notamment le document d'orientation.

- **La Commission administrative fédérale (CAF)**

Elle est élue par le congrès fédéral. Elle impulse l'activité des sections et structures de base et oriente l'activité des élus départementaux CNL.

- **Le bureau fédéral**

Il est élu par la CAF. Il est chargé de d'exécuter les décisions de la CAF.



- **Les permanences**

La plupart des fédérations tiennent des permanences juridiques, tout comme les amicales, à leur siège et dans les sections locales. Ces permanences sont assurées par une équipe juridique, formée de bénévoles pour la plupart, qui répondent aux questions des amicales.

L'aide juridique est uniquement réservée aux adhérents.

- **La fédération et les amicales**

Les activités des fédérations à l'attention des amicales sont de plusieurs ordres:

- L'information diffusée aux responsables des amicales ainsi que leur formation,
- La coordination des actions,
- Le soutien apporté aux demandes des amicales,
- Le suivi de la vie des amicales et la participation à leur assemblée générale annuelle,
- La participation aux comités de coordination et de regroupement par bailleurs des amicales.

- **La fédération et les élections des représentants des locataires dans les conseils d'administration des organismes HLM -EPL**

La fédération assure la préparation des élections qui ont lieu dans les différents organismes bailleurs du département.

- **Institutions où siègent les fédérations (liste non exhaustive)**

- Les commissions départementales de conciliation (CDC),
- Les commissions du fonds social pour le Logement (FSL),
- Les commissions DALO,
- Les sections départementales des aides publiques au logement,
- Les comités départementaux de la consommation.